

	Trafos Mg-Mn	Page 1 de 10
		Date d'émission : 23/11/2010
		No. de révision : 4.1
		Date de révision : 21/12/2015
		Remplace : 4.0

1. SECTION 1: Identification du produit et de la société / l'entreprise

1.1. Identification du produit

Nom commercial : **Trafos Mg-Mn**

1.2. Utilisations identifiées pertinentes du produit et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées : Engrais (Agriculture).

Utilisations déconseillées : Non identifié

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

TRADE CORPORATION INTERNATIONAL, S.A.U.
C/ Alcalá, 498 – 2^e étage
28027 – Madrid (Espagne)
Téléphone : +34 91 327 32 00 Fax : +34 91 304 71 72
E-mail: sds@tradecorp.sapec.pt

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'appel d'urgence de TRADECORP (9h-17h, CET): +34 91 327 32 00.

Numéro ORFILA (INRS): + 33 (0)1 45 42 59 59 (24 heures sur 24 et 7 jours sur 7).

Numéro d'appel d'urgence en France (24h): +(33)-975181407.

Numéro international d'appel d'urgence (24h): +1 703-741-5970.

2. SECTION 2 : Identification des dangers

2.1. Classification du produit

Classification conforme au Règlement européen (CE) N° 1272/2008 :
Irritant oculaire, cat. 2 - H319

2.2. Éléments d'étiquetage

Pictogramme(s) de risques et dangers :



Mentions d'avertissement :

Attention

Mention(s) de danger :

H319 : Provoque une sévère irritation des yeux.

	Trafos Mg-Mn	Page 2 de 10
		Date d'émission : 23/11/2010
		No. de révision : 4.1
		Date de révision : 21/12/2015
		Remplace : 4.0

Mention(s) de mise en garde :

P264 Se laver soigneusement la peau contaminée après manipulation.
P280 : On portera des gants/des vêtements/des lunettes/un masque de protection.
P305 + P351 + P338 : EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
P337+P313 : Si l'irritation oculaire persiste : consulter un médecin.

2.3. Autres dangers

Le produit n'est pas PBT / vPvB (cf. section 12).

3. SECTION 3 : Composition/informations sur les composants

3.1 Substance

Non applicable.

3.2 Mélange

Identificateur du produit : **Trafos Mg-Mn**

Ce mélange contient les substances dangereuses suivantes :

Name	CAS No.	EC No.	REACH Registration No.	Concentration in the mixture	Classification according EC Reg. No. 1272/2008
Phosphite de potassium	13977-65-6	-	01-2119988836-13	45-47%	Eye irritant.2, H319

Texte complet des mentions H et P : voir section 16.

4. SECTION 4 : Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

En cas d'inhalation :

Maintenir la victime au repos et au chaud, la déplacer à l'air frais et aller chercher une assistance médicale. Administrer un traitement symptomatique et d'appoint, le cas échéant.

En cas de contact avec la peau :

Après contact avec la peau, enlever immédiatement les vêtements contaminés et nettoyer abondamment la partie touchée au savon et à l'eau. Si une irritation apparaît, consulter un médecin.

	Trafos Mg-Mn	Page 3 de 10
		Date d'émission : 23/11/2010
		No. de révision : 4.1
		Date de révision : 21/12/2015
		Remplace : 4.0

En cas de contact avec les yeux :

Rincer immédiatement les yeux touchés pendant au moins 15 minutes sous l'eau courante, en maintenant les paupières ouvertes. Consulter un médecin.

En cas d'ingestion :

Rincer la bouche avec de l'eau. Chercher une assistance médicale et montrer l'étiquette ou l'emballage. Ne pas faire vomir ou faire avaler quelque chose. En cas de vomissements, maintenir la tête de la victime penchée vers l'avant, afin d'éviter l'aspiration.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Aucune donnée disponible.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Notes spécifiques pour les traitements: Si les symptômes persistent, consulter un médecin.

5. SECTION 5 : Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés : La mousse, le CO₂, l'eau eau peuvent être utilisés avec précaution.

Moyens d'extinction inappropriés : jet d'eau à haut volume.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

En cas d'incendie, des produits de décomposition dangereux peuvent être produits, comme : PO_x.

Éliminer les résidus de combustion et l'eau contaminée, en respectant les prescriptions réglementaires locales.

5.3. Conseils aux pompiers

Équipements de protection spéciaux pour les pompiers : en cas d'incendie, porter un appareil respiratoire autonome et un équipement de protection individuelle.

6. SECTION 6 : Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Assurer une ventilation suffisante.

Ne pas respirer les vapeurs / aérosols.

Porter un équipement de protection individuelle.

Voir également la section 8.

	Trafos Mg-Mn	Page 4 de 10
		Date d'émission : 23/11/2010
		No. de révision : 4.1
		Date de révision : 21/12/2015
		Remplace : 4.0

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas déverser dans des eaux de surface ou dans les égouts.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Éviter un déversement ou une fuite supplémentaire, si cela est possible sans danger.
Enlever avec un matériau absorbant et collecter le tout dans des récipients appropriés pour l'élimination.

6.4. Référence à d'autres sections

Voir sections 8 et 13.

7. SECTION 7 : Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Voir également la section 8.

Conseils généraux : à manipuler conformément aux normes d'hygiène industrielle et aux consignes de sécurité.

Utiliser un équipement de protection individuelle (EPI).

Manipuler le produit dans une zone bien ventilée.

Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements.

Éviter les contacts prolongés ou répétés. Éviter de respirer les vapeurs de manière prolongée.

Stocker le produit dans son récipient d'origine.

Après manipulation de produits chimiques, lavez-vous les mains, les avant-bras et le visage avec soin avant de manger, de boire, de fumer, d'aller aux toilettes et après toute manipulation.

Enlever et laver les vêtements contaminés avant de les réutiliser.

7.2. Conditions nécessaires pour assurer la sécurité du stockage, tenant compte d'éventuelles incompatibilités

Ne pas stocker à proximité ou avec l'un des matériaux incompatibles listés à la section 10.

Stocker dans un récipient bien fermé, dans un endroit bien ventilé et sec.

Maintenir hors de portée des personnes non autorisées.

Maintenir éloigné de la nourriture, des boissons et des produits d'alimentation animale.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Agriculture : engrais.

	Trafos Mg-Mn	Page 5 de 10
		Date d'émission : 23/11/2010
		No. de révision : 4.1
		Date de révision : 21/12/2015
		Remplace : 4.0

8. SECTION 8 : Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Limite(s) d'exposition : aucune donnée disponible pour ce produit.

8.2. Contrôles de l'exposition

8.2.1 Contrôles techniques appropriés

Voir également la section 7.

Assurer une ventilation suffisante.

N'utiliser que dans des endroits équipés d'une ventilation par aspiration appropriée.

8.2.2 Mesures de protection individuelle

Protection respiratoire : En cas de formation de vapeurs, porter un appareil respiratoire approprié.

Protection des mains : Gants de protection (gants en nitrile ou en néoprène).

Protection des yeux : Lunettes de sécurité avec protection latérale conformes à la norme EN166.

Protection de la peau et du corps : Pendant les opérations de manipulation, porter des vêtements de protection adaptés.

Mesures d'hygiène : A manipuler conformément aux normes d'hygiène industrielle et aux consignes de sécurité. Se laver les mains avant de prendre une pause et immédiatement après avoir manipulé le produit. Ne pas manger, boire ou fumer pendant l'utilisation.

8.2.3 Contrôles de l'exposition environnementale :

Ne pas déverser dans des eaux de surface ou dans les égouts.

9. SECTION 9 : Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Apparence :	Liquide
Couleur :	Incolore à brun clair
Odeur :	Inodore
pH :	5,5
Point d'ébullition :	Aucune donnée disponible
Point de congélation :	Aucune donnée disponible
Point d'inflammation :	Aucune donnée disponible
Température d'auto-inflammation :	Aucune donnée disponible
Inflammabilité :	Aucune donnée disponible

	Trafos Mg-Mn	Page 6 de 10
		Date d'émission : 23/11/2010
		No. de révision : 4.1
		Date de révision : 21/12/2015
		Remplace : 4.0

Caractéristiques d'explosivité :	Aucune donnée disponible
Propriétés d'oxydation :	Aucune donnée disponible
Taux d'évaporation :	Aucune donnée disponible
Pression de vapeur :	Aucune donnée disponible
Hydrosolubilité :	Soluble
Viscosité :	Aucune donnée disponible
Densité :	1,4 g/cm ³
Coefficient de partage n-octanol/eau (log Kow) :	Aucune donnée disponible

9.2. Autres informations

Aucune donnée disponible.

10. SECTION 10 : Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Aucune donnée disponible.

10.2. Stabilité chimique

Le produit est stable dans les conditions normales de température et de pression ambiantes prévues pour le stockage et la manutention.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Non applicable.

10.4. Conditions à éviter

Protéger de la lumière directe. Stocker à une température comprise entre 10 et 60 °C.

10.5. Matières incompatibles

- Bases fortes
- Oxydants forts
- Métaux

	Trafos Mg-Mn	Page 7 de 10
		Date d'émission : 23/11/2010
		No. de révision : 4.1
		Date de révision : 21/12/2015
		Remplace : 4.0

10.6. Produits de décomposition dangereux

Voir section 5.2.

11. SECTION 11 : Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

- (a) **Toxicité aigüe** : Aucune donnée disponible.
- (b) **Irritation / corrosion de la peau** : Aucune donnée disponible.
- (c) **Irritation / corrosion des yeux** : Aucune donnée disponible.
- (d) **Sensibilisation cutanée ou respiratoire** : Aucune donnée disponible.
- (e) **CMR – Effet cancérogène, mutagène et toxique pour la reproduction** : Aucune donnée disponible.
- (f) **STOT (Toxicité spécifique pour certains organes cibles) – Exposition unique et répétée** : Aucune donnée disponible.
- (g) **Danger par aspiration** : Aucune donnée disponible.

12. SECTION 12 : Informations écologiques

12.1. Toxicité

Toxicité aquatique : Aucune donnée disponible.

Toxicité des sédiments : Aucune donnée disponible.

Toxicité terrestre : Aucune donnée disponible.

12.2. Persistance et dégradabilité

Aucune donnée disponible.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Aucune donnée disponible.

12.4. Mobilité dans le sol

Aucune donnée disponible.

	Trafos Mg-Mn	Page 8 de 10
		Date d'émission : 23/11/2010
		No. de révision : 4.1
		Date de révision : 21/12/2015
		Remplace : 4.0

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Aucune donnée disponible.

12.6. Autres effets néfastes

Aucune donnée disponible.

13. SECTION 13 : Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Éliminer les déchets dans un site autorisé.

Rincer trois fois les récipients usagés avec de l'eau et vider l'eau utilisée dans le réservoir d'application.

Ne pas brûler les récipients, même après utilisation. Neutraliser l'emballage utilisé et éliminer le contenu et/ou les récipients vides conformément aux réglementations locales, régionales, nationales et/ou internationales.

14. SECTION 14 : Informations relatives au transport

ADR/RID :

Classé comme non dangereux pour un transport conforme aux réglementations de transport.

IMDG :

Classé comme non dangereux pour un transport conforme aux réglementations de transport.

ICAO/IATA :

Classé comme non dangereux pour un transport conforme aux réglementations de transport.

15. SECTION 15 : Informations réglementaires

15.1. Réglementations/législation particulières au produit en matière de sécurité, de santé et d'environnement

- Règlement européen (CE) n° 1272/2008 relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges.

- Règlement européen (CE) n° 1907/2006 concernant l'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques, ainsi que les restrictions applicables à ces substances (REACH).

- Règlement de la Commission (UE) n° 453/2010, amendant le règlement européen (CE) n° 1907/2006 concernant l'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques, ainsi que les restrictions applicables à ces substances (REACH).

	Trafos Mg-Mn	Page 9 de 10
		Date d'émission : 23/11/2010
		No. de révision : 4.1
		Date de révision : 21/12/2015
		Remplace : 4.0

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été réalisée pour ce produit.

16. SECTION 16 : Autres informations

Révision de la présente fiche de données de sécurité :

Numéro de révision : 4.1

Remplace : 4.0

Informations ajoutées, supprimées ou révisées : Mise à jour de section 1.4.

Légende des abréviations :

ADR : Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par route.

IATA : Association du transport aérien international.

ICAO : Instructions techniques pour la sécurité du transport aérien des marchandises dangereuses.

IMDG : Code maritime international pour le transport de marchandises dangereuses.

PBT : Substances persistantes, bioaccumulables et toxiques

RID : Règlement concernant le transport international ferroviaire des marchandises dangereuses.

STOT : Toxicité spécifique pour certains organes cibles (Specific Target Organ Toxicity)

vPvb : Substances très persistantes et très bioaccumulables

Références et sources clés :

- ESIS : Système européen d'information sur les substances chimiques
- ECHA : Agence européenne des produits chimiques <http://echa.europa.eu/>
- Base de Données inventaire C&L (Classification et Labelling) <http://echa.europa.eu/web/guest/information-on-chemicals/cl-inventory-database>
- Institut pour la santé et la protection des consommateurs (Commission européenne) : <http://ihcp.jrc.ec.europa.eu>
- Institut National de la sécurité, de l'hygiène, et du travail : <http://www.insht.es>
- Riskquim <http://riskquim.insht.es:86/riskquim/clp/>
- Rapport sécurité chimique: TRADE CORPORATION INTERNATIONAL S.A.U

	Trafos Mg-Mn	Page 10 de 10
		Date d'émission : 23/11/2010
		No. de révision : 4.1
		Date de révision : 21/12/2015
		Remplace : 4.0

Liste des mentions de danger et/ou des conseils de prudence :

Mention de danger :

H319: Provoque une sévère irritation des yeux.

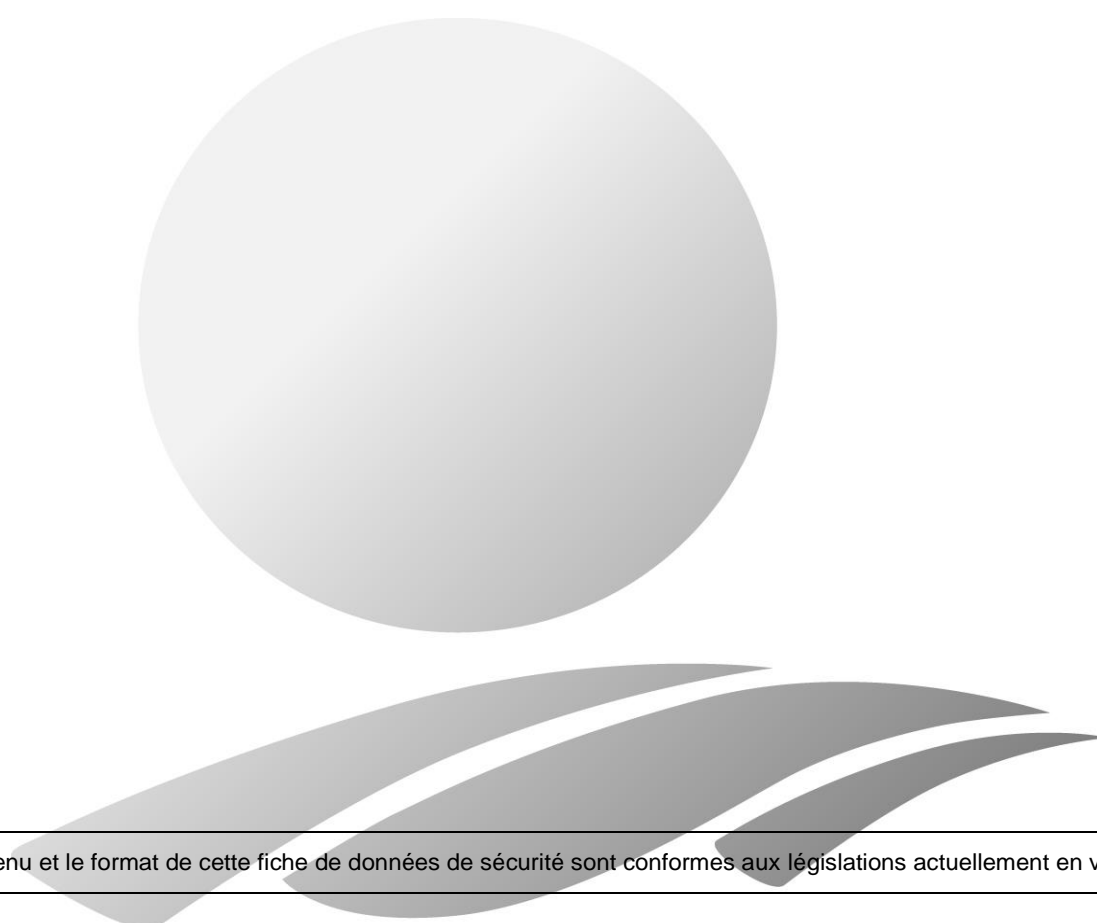
Conseil de prudence :

P264 Se laver soigneusement la peau contaminée après manipulation.

P280 : On portera des gants/des vêtements/des lunettes/un masque de protection.

P305 + P351 + P338 : EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

P337+P313 : Si l'irritation oculaire persiste : consulter un médecin.



Le contenu et le format de cette fiche de données de sécurité sont conformes aux législations actuellement en vigueur.

EXONÉRATION DE RESPONSABILITÉ :

Les informations du présent document ont été obtenues auprès de sources que nous estimons fiables. Cependant, ces informations sont fournies sans aucune garantie, explicite ou implicite, concernant leur exactitude. Les conditions ou méthodes de manipulation, stockage, utilisation et élimination du produit échappent à notre contrôle et peuvent échapper à notre connaissance. C'est pour cela, et pour d'autres raisons, que nous ne saurions être tenus pour responsables et nous dégageons de toute responsabilité concernant la perte, les dommages ou les dépenses résultant ou dépendant d'une quelconque manière de la manipulation, du stockage, de l'utilisation et de l'élimination du produit. Le présent Document de Sécurité du Produit a été préparée pour ce produit et ne doit être utilisée que pour ce produit. Si le produit entre dans la composition d'un autre produit, les informations du présent document sont susceptibles de ne pas s'appliquer.